

Le 14 mars 2022

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 14 mars 2022, à 19 h.

Sont présents :

Le maire, M. Gabriel Giguère, et les conseillers et conseillères suivants :
M. Simon Breton, Mme Annick Lacroix-Maranda, M. Steven Lebel,
M. Jean-Denis Paquet et M. Alain Dumas ;

Le poste 2 est vacant.

Mme Maryane Bélanger, directrice générale, est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Gabriel Giguère.

L'article 513.2 de la LERM prévoit que la trésorière dépose l'ensemble des formulaires DGE-1038 qu'il a reçus devant le conseil municipal au plus tard lors de la première séance régulière qui suit l'expiration du délai de 90 jours.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

22-03-01 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Annick Lacroix-Maranda et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux
– 14 février 2022
5. Comptes à accepter
– Février 2022
6. Adoption R 380-2022 Aide à la mise aux normes fosses septiques 2022
7. Adoption R 381-2022 Règles de contrôle des dépenses et suivis budgétaires
8. Acceptation convention collective 2022-2026
9. Dépôt des états financiers 2021
10. Désignation des signataires entente MTQ — Non-accès
11. Résultats appel d'offres — Vidange des boues
12. Fonds réservé — Vidange des boues
13. Offre de services – Balayage des rues 2022 – Les Immeubles 118 Inc.
14. Offre de services – Fauchage et débroussaillage — Débroussaillage Adam Vachon
15. Nomination M. Sylvain Grenier — Journalier aréna / Maintenance / Chauffeur zamboni

16. Fonds culturel 2022
17. Abri skate park
18. Détecteur C02 — Aréna
19. Programme Voisins solitaires — Espace muni
20. Dérogation mineure — M. Éric Lebel et Mme Linda Veilleux
21. Appui demande CPTAQ — M. Serge Lessard
22. Appui demande CPTAQ — M. Paul Jacques
23. Soumission Stéphane Doyon couvreur
24. Soumission Poulin Expert
25. Achat bunkers – L’Arsenal
26. Achat protections fond de casque — L’Arsenal
27. Quote-part 2022 — OMH
28. Changement heures d’ouverture bureau municipal
29. Demande d’aide financière – Club motoneige 4 vents
30. Demande traverse piétonne — MTQ
31. Demande d’aide financière – École Kennebec
32. Période de questions
33. Levée de l’assemblée

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 22-03-02 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que l’on adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2022 tel que présenté.

COMPTES À ACCEPTER

- 22-03-03 Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de février 2022 soient acceptés selon les chèques M2200011, C2200040 à C2200087 et L2200033 à L2200059 pour un déboursé total de 282 469,31 \$ incluant les salaires.

Je soussignée, Maryane Bélanger, directrice générale, confirme par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après projetées par le conseil de la susdite Municipalité de St-Côme-Linière.

Maryane Bélanger, Greffière-trésorière/Directrice générale

ADOPTION R 380-2022 AIDE À LA MISE AUX NORMES DES FOSSES SEPTIQUES 2022

- 22-03-04 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement d’adopter le règlement no 380-2022 concernant un aide à la mise aux normes des fosses septiques 2022.

ADOPTION R 381-2022 RÈGLES DE CONTRÔLE DES DÉPENSES ET SUIVIS BUDGÉTAIRES

- 22-03-05 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement d’adopter le règlement no 381-2022 règles de contrôle des dépenses et suivis budgétaires.

ACCEPTATION CONVENTION COLLECTIVE 2022-2026

22-03-06 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Annick Lacroix-Maranda et résolu unanimement que l'on accepte la convention collective 2022-2026 et désigne M. Gabriel Giguère, maire, et Mme Maryane Bélanger, directrice générale, à signer la nouvelle convention pour une période de 5 ans.

ÉTATS FINANCIERS 2021 — DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE BLANCHETTE VACHON ET ASSOCIÉS

22-03-07 Il est proposé par Mme Annick Lacroix-Maranda, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on accepte le dépôt du rapport financier 2021 tel que préparé par Blanchette Vachon et associés.

DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES ENTENTE MTQ — NON-ACCÈS

22-03-08 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que M. Gabriel Giguère, maire, et Mme Maryane Bélanger, directrice générale, soit les personnes autorisées à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les documents relatifs ou accessoires à l'entente de non-accès avec MTQ.

RÉSULTATS APPEL D'OFFRES — VIDANGE DES BOUES

22-03-09 ATTENDU QUE des soumissions publiques du projet en titre ont été reçues et ouvertes au bureau municipal, le jeudi 3 mars 2022, à 11 h, avec la présence de deux témoins indépendants du dossier.

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et en voici le résultat :

SOUSSIONNAIRES	Option 1	Option 2
GFL Environmental Services Inc.	149 766,44 \$	296 586,06 \$
Environnement Terra Vestra inc.	210 769,87 \$	371 829,15 \$
Excent Environnement Inc.	239 619,40 \$	502 325,78 \$
Simetech Environnement Inc.	136 485,31 \$	268 399,93 \$

ATTENDU QU'après analyse, la firme d'ingénieurs WPS n'a décelé aucune irrégularité dans les soumissions reçues et recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire jugé conforme, soit Simetech Environnement Inc. au montant de 136 485,31 \$ pour l'option 1, et au montant de 268 399,93 \$ pour l'option 2 (taxes incluses).

Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par Mme Annick Lacroix-Maranda et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte la recommandation d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire jugé conforme, soit Simetech Environnement Inc., au montant de 136 485,31 \$, pour l'option 1 seulement.

FONDS RÉSERVÉ — VIDANGE DES BOUES

- 22-03-10 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on affecte 130 000 \$ du compte 59-110-31 affectation réserve vidange boues à l'année 2022 afin de payer la vidange de boues prévue.

OFFRE DE SERVICES – BALAYAGE DES RUES 2022 — LES IMMEUBLES 118 INC.

- 22-03-11 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement d'accepter les services de Les Immeubles 118 Inc., au taux horaire de 130 \$/h, pour un camion balai aspiration.

OFFRE DE SERVICES – FAUCHAGE ET DÉBROUSSAILLAGE — DÉBROUSSAILLEMENT ADAM VACHON

- 22-03-12 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Annick Lacroix-Maranda et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services de débroussaillage Adam Vachon, au taux horaire de 89,75 \$/h plus taxes, pour le débroussaillage avec coupe de 6 pieds ou 99,75 \$/h plus taxes pour le débroussaillage avec mat.

NOMINATION M. SYLVAIN GRENIER — JOURNALIER ARÉNA / MAINTENANCE / CHAUFFEUR ZAMBONI

- 22-03-13 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on engage M. Sylvain Grenier, à titre de journalier aréna / maintenance / chauffeur zamboni permanent selon les conditions de la convention collective en vigueur.

FONDS CULTUREL 2022

- 22-03-14 Il est proposé par Mme Annick Lacroix-Maranda, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que la municipalité dépose un projet au fonds culturel 2022.

La municipalité s'engage à payer sa part dans le projet déposé.

Que la personne autorisée à signer le protocole d'entente soit Mme Maryane Bélanger, directrice générale.

ABRI SKATE PARK

- 22-03-15 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par Mme Annick Lacroix-Maranda et résolu unanimement que l'on accepte la soumission de Soudure Dorick Dumas, au coût de 9 500 \$, pour un abri en métal monopente de 16 pi X 16 pi.

DÉTECTEUR C02 — ARÉNA

22-03-16 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que l'on accepte la soumission d'Alarme Zonetech, au coût de 1 453,57 \$ plus taxes, pour l'installation d'un détecteur de C02 à l'aréna.

PROGRAMME VOISINS SOLITAIRES — ESPACE MUNI — ENGAGEMENT

22-03-17 ATTENDU QUE : L'appel de projets Voisins solidaires financé par l'organisme Espace MUNI vient soutenir les municipalités et les MRC qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer des initiatives Voisins solidaires permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens, ainsi qu'au développement des communautés.

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de Saint-Côme-Linière manifeste de la volonté à développer un projet Voisins solidaires, car l'intérêt et l'engagement de la municipalité à mettre en œuvre une activité intergénérationnelle est très attendu par sa population.

SUR LA PROPOSITION Mme Annick Lacroix-Maranda
APPUYÉE par M. Steven Lebel

IL EST RÉSOLU des membres du conseil municipal de confirmer formellement l'engagement de la municipalité de Saint-Côme-Linière à mettre en œuvre, dans un délai de deux (2) ans, un projet Voisins solidaires avec la collaboration des citoyennes et citoyens, ainsi que des organismes du milieu.

PROGRAMME VOISINS SOLITAIRES — ESPACE MUNI — AUTORISATION POUR SIGNER LA DEMANDE DE FINANCEMENT

ATTENDU QUE : L'appel de projets Voisins solidaires financé par l'organisme Espace MUNI vient soutenir les municipalités et les MRC qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer des initiatives Voisins solidaires permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens, ainsi qu'au développement des communautés.

22-03-18 SUR LA PROPOSITION de M. Simon Breton
APPUYÉE par Mme Annick Lacroix-Maranda
IL EST RÉSOLU des membres du conseil municipal

D'autoriser Mme Maryane Bélanger, directrice générale, à signer au nom de la municipalité de Saint-Côme-Linière tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel de projets.

DÉROGATION MINEURE — M. ÉRIC LABEL ET MME LINDA VEILLEUX —1448, 13^E RUE — LOT 3747325

Nature et effets

Une dérogation mineure est demandée par M. Éric Label et Mme Linda Veilleux, pour le lot 3 747 325, afin d'agrandir son garage de 20 pieds X 8 pieds derrière celui existant et de pouvoir y reculer dans la marge arrière de 1,5 m à 1,85 m au lieu de 2 m (marge +/- 30 cm) selon l'article 4.3 B du règlement de zonage 2006.

De plus, la superficie du garage ne peut être plus grande que celle de la maison. Art 4.3. B : la superficie doit être égale à 100 % de la maison et la marge arrière minimale est de 2 mètres.

La superficie du garage est déjà égale à celle de la maison.

Identification du site concerné

Lot 3 747 325 cadastre du Québec

Le CCU recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Éric Label et Mme Linda Veilleux.

- 22-03-19 Il est proposé par Mme Annick Lacroix-Maranda, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement d'accepter la dérogation mineure de M. Éric Label et Mme Linda Veilleux pour le 1448, 13^e Rue.

APPUI DEMANDE CPTAQ — M. SERGE LESSARD

- 22-03-20 Attendu qu'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ est faite par M. Serge Lessard (9180-9814 Québec Inc.) 964, route 275, lot 3 747 685, afin de faire un remblai autour de la rallonge de ses fermes et permettre une libre circulation de sa machinerie près des bâtiments;

Attendu que la terre du remblai proviendrait d'un chantier du MTQ et une attestation sera fournie au propriétaire afin de prouver que la terre est exempte contaminant.

Considérant que la demande à la CPTAQ est conforme à la réglementation d'urbanisme applicable ;

Considérant qu'un appui à la demande n'aurait aucun impact pour le milieu agricole ;

Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par Mme Annick Lacroix-Maranda et résolu unanimement que l'on appuie la demande d'autorisation de M. Serge Lessard afin qu'il puisse faire du remblayage sur le lot 3 747 685, autour des bâtiments agricoles, afin de niveler le sol et permettre une meilleure circulation pour sa machinerie.

DEMANDE CPTAQ — M. PAUL JACQUES – LOT 3 747 617

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ a été déposée par le propriétaire du lot 3 747 617 afin d'ajouter au 4 000 m² une superficie de 5 675 m² qui représente la superficie du chemin pour se rendre audit lot ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire doit traverser les lots suivants et qu'il possède les droits de passage valides afin d'avoir accès à son lot :

- Lot 6 190 460 (M. Jean-Claude Faucher) pour la longueur de chemin de 246,63 m, à partir de la route 173 connue sous le nom de route du Président-Kennedy;
- Lot 3 747 619 (Mme Lucille Lessard) pour une longueur de chemin de 181,18 m;
- Lot 3 747 616 (M. Robert Bergeron) pour une longueur de chemin de 707,19 m;
- Lot 6 190 461 (M. Robert Bergeron) il n'y passe pas. Ses lots touchent de près ou de loin le chemin d'accès existant.

CONSIDÉRANT QUE le chemin doit avoir un minimum de 5 mètres de large pour l'accès des unités d'urgence.

CONSIDÉRANT QUE le lot 3 747 617, situé au 2506, route du Président-Kennedy, Saint-Côme-Linière (Québec) G0M 1J0 possède un droit acquis reconnu par la municipalité depuis 1946 afin de construire une habitation ;

CONSIDÉRANT QUE le but de la demande est d'ajouter la superficie du chemin soit environ 5 675 m² aux 4 000 m² nécessaires afin d'implanter son habitation, son champ d'épuration et son puits. Le chemin prend à lui seul 5 675 m² pour s'y rendre, or il ne resterait plus rien pour implanter son habitation.

CONSIDÉRANT QUE la demande à la CPTAQ est conforme au règlement de zonage de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la demande à la CPTAQ est sans impact additionnel sur l'agriculture puisque le potentiel et les possibilités agricoles du lot sont nuls, que les usages résidentiels et saisonniers déjà exercés font en sorte que la demande n'a pas d'impact sur les activités agricoles.

22-03-21 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Denis Paquet
APPUYÉ PAR : Mme Annick Lacroix-Maranda
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ afin que le propriétaire du lot 3 747 617, M. Paul Jacques, ajoute la superficie du chemin soit 5 675 m² au 4 000 m² nécessaires afin d'implanter son habitation, son champ d'épuration et son puits. Le chemin prend à lui seul 5 675 m² pour s'y rendre, or il ne reste plus rien pour implanter son habitation.

SOUSSION STÉPHANE DOYON COUVREUR

22-03-22 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on accepte la soumission de Stéphane Doyon Couvreur, au coût de 58 7500,00 \$ plus taxes, pour refaire le toit de la caserne, ajouter une membrane, des garde-glace et des maximums.

SOUSSION POULIN EXPERT

- 22-03-23 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on accepte la soumission de Poulin Expert, au coût de 11 320,00 \$ plus taxes, pour l'achat d'un échangeur d'air et, un montant de 2 400 \$ plus taxes, pour l'installation d'un thermostat afin de contrôler la température.

ACHAT BUNKERS – L'ARSENAL

- 22-03-24 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Annick Lacroix-Maranda et résolu unanimement que l'on accepte la soumission de L'Arsenal, au coût de 6 300,00 \$ plus taxes, pour l'achat de trois bunkers.

ACHAT PROTECTIONS FOND DE CASQUE – L'ARSENAL

- 22-03-25 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par Mme Annick Lacroix-Maranda et résolu unanimement que l'on accepte la soumission de L'Arsenal, au coût de 1 200,00 \$ plus taxes, pour l'achat de protections de fond de casque.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 — OMH

- 22-03-26 Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par M. Simon Breton, et résolu unanimement que l'on accepte le dépôt de prévisions budgétaires pour l'exercice 2022, présentées par le conseil d'administratif de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière, pour des revenus de 108 340 \$ et des dépenses de 148 459 \$, pour un déficit réel de 40 119 \$ et une contribution municipale de 4 011 \$.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CLUB MOTONEIGE 4 VENTS

- 22-03-27 Attendu qu'une demande d'aide financière du Club motoneige 4 vents a été reçue par le conseil.

Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que l'on contribue pour un montant de 630 \$ pour l'exécution de travaux de rénovations au relais.

DEMANDE TRAVERSE PIÉTONNE — MTQ

- 22-03-28 Attendu que la traverse entre la 8^e Avenue et la rue Principale, à l'entrée Sud de la municipalité, est très dangereuse pour les piétons.

Attendu qu'il y a lieu de demander l'amélioration de cette traverse au MTQ.

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Annick Lacroix-Maranda et résolu unanimement que l'on demande au MTQ d'étudier cette traverse et de proposer une solution à la municipalité afin d'améliorer cette traverse fortement achalandée par la population.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ÉCOLE KENNEBEC

22-03-29 Il est proposé par Mme Annick Lacroix-Maranda, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que l'on contribue pour un montant de 500,00 \$ au projet de classe extérieure pour les classes de maternelle 4 ans.

RAPPORTS DES COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

22-03-30 La période de questions étant terminée, il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19 h 57.

La prochaine séance régulière sera à 19 h, lundi, le 11 avril 2022, à la salle Optimiste.

RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2022

Je, Gabriel Giguère, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

Gabriel Giguère
Maire

Maryane Bélanger
Greffière-trésorière/Directrice générale